



AVIS DE COURSE



CHALLENGE MARC RENOULT FINALE MANCHE EST - ILCA ANNEVILLE

5A – Samedi 12 et dimanche 13 novembre 2022

Régate organisée par le **YCRouen76**

sur le **plan d'eau du CVAS, à ANNEVILLE AMBOURVILLE**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - Les règlements fédéraux

1.3 - Les règles de la classe ILCA s'appliqueront.

La règle 7(a) de la classe ILCA est restreinte comme suit : « Une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription ».

1.4 - Le Règlement du Classement National des Coureurs AFL s'appliquera.

1.5 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par « *Virez* »

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le samedi 05 novembre 2022
 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://mancheest.ycr76.fr/>.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://mancheest.ycr76.fr/>.
 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes *ILCA*, à jour de leur cotisation.
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent mineur en possession de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 4.2 Pour le bateau :
Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription, en versant les droits requis, sur <https://www.helloasso.com/associations/ycr76-yacht-club-rouen-76/evenements/challenge-marc-renoult-manche-est-ilca>.
Jusqu'au **samedi 05 novembre 23h59 au plus tard**.
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits requis.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au samedi 05 novembre 23h59	Droits d'inscription à partir du 06 novembre
ILCA 4-6-7	40 euros	55 euros

Ces droits incluent l'inscription à la régata ainsi que le repas du samedi soir pour un coureur.

5.2 Autres frais :

une possibilité d'hébergement est proposé le vendredi soir et/ou le samedi soir

- soit en chambres collectives 2X12 places sur place au CVAS : 15 € la nuitée avec petit déjeuner – 25 € les 2 nuitées avec pt dèj
- soit dans un bungalow de 6 places au YCRouen76 (rive droite de la Seine). 15 € la nuitée avec petit déjeuner - 25 € les 2 nuitées avec pt dèj

Par ailleurs, si vous décidez de venir en camping car, sur place, une participation de 8 € est requise. Il faut prévenir rapidement le CVAS, le nombre de prises électriques étant limité (protection compteur).

Accompagnateurs : le repas du dimanche soir vous est proposé à 20 euros

Restauration : des frites, saucisses seront proposées tant le samedi que le dimanche midi.

Réservation nécessaire au préalable

6 PUBLICITE

La réglementation 20 « code de publicité World Sailing » s'applique.

7 CLASSES et SÉRIES

En cas d'un nombre insuffisant de coureurs dans une classe, ils seront placés (et peut-être regroupés) dans la série IND.

8 PROGRAMME

- 8.1 Samedi 12 novembre de 10h à 12h : Confirmation d'inscription
Samedi 12 novembre : soirée conviviale avec repas sur place à Anneville
Dimanche 13 novembre : remise des prix à l'issue de la régata

8.2 PROGRAMME DES COURSES

Date	Premier SA	Nb de courses
12 novembre	12h00	5
13 novembre	10h00	5

Un briefing pourra être tenu à 11h00 samedi 12 décembre.

- 8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

DP : Chaque bateau doit être en conformité avec les règles de jauge de la classe.
Pour toute autre réclamation concernant la jauge, le Jury pourra appliquer une pénalité autre que la disqualification

10 LIEU

PLAN D'EAU du CVAS, 653 Route du Marais Brésil, 76530 Anneville-Ambourville
La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau

11 LES PARCOURS

Parcours construits de types « trapèze ».

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1 La RCV 44.1 n'est pas modifiée.
12.2 L'annexe P s'appliquera, modifiée comme suit : La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
12.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits dans la flotte à la disqualification.

13 CLASSEMENT

- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se déclarer auprès du CVAS. (Déclaration aux Affaires Maritimes).

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout

moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 RESULTATS

Les résultats seront annoncés à l'issue de la régates.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergements collectifs possibles sur réservation en bungalows au YCRouen76 (rive droite), en camping ou dortoirs au CVAS (rive gauche) :

au CVAS
653 route du Marais Brésil
76480 Anneville-Ambourville
marco.langlois@free.fr

ou

au YCRouen76 (Tél. 02 35 32 34 04).
1444, chaussée Bertrand
HENOUVILLE
contact@ycr76.fr

Les réservations de ces hébergements se font en ligne sur le site [Helloasso](https://helloasso.com).

- 40 lits disponibles en bungalows (6 places) sur le site du YCRouen76 à Hénouville. Il faut apporter son duvet et son oreiller.
La nuitée avec petit-déjeuner est à 15€ (ou 25€ pour le vendredi soir + samedi soir)
- 2 dortoirs collectifs sont disponibles sur le site du CVAS à Anneville, Il faut apporter son duvet et son oreiller.
La nuitée avec petit-déjeuner est à 15€ (ou 25€ pour le vendredi soir + samedi soir)
- Camping-car sur place
La nuitée est à 12€ (avec électricité, wifi et accès sanitaire)

Coté locations, vous aurez la majorité des réservations possibles sur la rive droite du fleuve. La traversée de la Seine par le bac Duclair-Berville se fait en voiture. Un service de traversée toutes les 20 minutes. Ce service est gratuit !

Coté hébergement à l'Hôtel, vous pouvez chercher :

sur la rive droite jusqu' à Rouen-nord Barentin. Environ 30 minutes pour le CVAS par le bac.

sur la rive gauche, jusqu'à Bourg-Achard. Environ 15 minutes du CVAS.

